Synthèse du guide FNTV « Les contrats publics du transport routier de voyageurs »

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), en partenariat avec Régions de France, publie un guide sur les contrats publics de transport routier de voyageurs. Son objectif est d'offrir aux entreprises et aux autorités organisatrices de transport les éléments leur permettant d'engager un dialogue constructif afin de conclure des marchés les plus efficients pour tous : opérateurs de transports, donneurs d'ordres et clients.

Les modalités de conventionnement entre les opérateurs de transport et leur autorité organisatrice sont déterminantes pour l'exécution d'un service public de qualité, respectueux du tissu économique local des entreprises de transport routier de voyageurs.

Les défis à relever en matière de mobilité par ces acteurs sont considérables : emploi, desserte des zones peu denses, transition énergétique, développement de l'utilisation des outils numériques… Le transport de voyageurs se doit d'être innovant et d'améliorer sans cesse la qualité du service rendu aux passagers.

Dans le contexte du transfert des compétences en matière de transport interurbain et scolaire au profit des Régions et des nouvelles autorités organisatrices de la mobilité créées par la loi d'orientation des mobilités, ce « guide de bonnes pratiques » en matière de contractualisation vise à poser les jalons d'un dialogue constructif « gagnant-gagnant » entre les opérateurs et les autorités organisatrices en mutualisant les idées et les pratiques et en identifiant les différents écueils susceptibles de pénaliser l'exécution du service public.

Il analyse chaque étape de la préparation du contrat public de transport à la rédaction de celui-ci en passant par la consultation des entreprises, l'analyse des offres, l'attribution du marché et l'exécution de la prestation de transport.

Le choix du type de contrat public et la définition des besoins par l'AOM

Le guide présente **les différents modes de contractualisation :** concessions, marchés ordinaires ou accords-cadres à bons de commande. Il appartient à l'autorité organisatrice de choisir le mode de contractualisation qui correspond à ses besoins en fonction du degré de contrôle qu'elle souhaite opérer sur l'exécution des marchés. Il rappelle que l'accord-cadre fait peser des risques importants sur le titulaire du contrat.

La définition des besoins est une étape importante pour la rédaction des documents de consultation. L'optimisation de l'offre de transport public doit faire l'objet d'une réflexion afin de favoriser les enchaînements de services, en particulier scolaires, permettant de diminuer le nombre de véhicules nécessaires à l'exécution des prestations et de donner la possibilité aux conducteurs de travailler davantage. **L'allotissement** doit viser à une concurrence équilibrée entre les transporteurs, à laisser la possibilité aux TPE et PME de répondre à la commande publique et d'optimiser l'exécution des services de transport.

Ingrid Mareschal
Déléguée générale
Ingrid.mareschal@fntv.fr | T. 01 40 82 62 72

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
anne-marie.pouliquen@fntv.fr | T. 01 40 82 62 78

Les clauses essentielles des contrats publics de transport routier de voyageurs

Il est rappelé qu'il est nécessaire de privilégier **des marchés d'une durée suffisante** afin de préserver la pérennité des entreprises et des emplois, et de favoriser l'investissement. De ce point de vue, les accords-cadres à bons de commande annuels pénalisent particulièrement les entreprises et limitent fortement leurs investissements dans des véhicules récents ou à motorisations alternatives.

Le guide revient également sur les nombreuses **spécifications techniques** qui doivent être intégrées dans les cahiers des charges : accessibilité des véhicules, mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, open data et, suite à la loi d'orientation des mobilités, l'emport des vélos. Il recense également les prescriptions et règlementations en vigueur qui concourent à la **sécurité** des services de transport routier de voyageurs.

L'attention est attirée sur **l'impact des différentes clauses des marchés en matière sociale**. Si les emplois offerts par les entreprises de transport routier de voyageurs sont des emplois locaux non-délocalisables, il convient de ne pas les fragiliser compte tenu de la période de pénurie de conducteurs actuelle. Durée des marchés, prix des prestations, financement des formations et délais de consultations sont autant d'éléments qui ont une forte incidence sur l'emploi des conducteurs et la bonne exécution des marchés.

Les critères de choix du titulaire et le suivi de la prestation de transport

Pour l'attribution du marché, compte tenu du caractère primordial de la qualité technique de l'offre, il est rappelé la nécessité de veiller à ce que la pondération du critère relatif au prix ne neutralise pas les autres critères. Les offres anormalement basses qui mettent en péril l'exécution des marchés doivent être écartées.

Après l'attribution du marché, **l'instauration d'une relation de confiance** entre l'entreprise retenue et l'autorité organisatrice est essentielle. Un suivi régulier sur la base d'indicateurs coconstruits, mesurables et contrôlés est préconisé afin de faire bénéficier aux clients de la meilleure qualité de service possible.

Le guide rappelle également la possibilité de prévoir une indemnisation des candidats non retenus pour les marchés complexes ou au montant élevé afin d'améliorer la qualité des réponses.

Les évolutions des marchés en cours d'exécution

Le guide revient également sur les possibilités de modifications des marchés en cours d'exécution. **Les services de transport routier de voyageurs sont des services dont les besoins évoluent.** Dès lors, l'adaptation des marchés sera d'autant plus facile que les évolutions potentielles auront été anticipées dans la consultation initiale avec des bordereaux de prix rédigés en conséquence.

Ingrid Mareschal
Déléguée générale
Ingrid.mareschal@fntv.fr | T. 01 40 82 62 72

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
anne-marie.pouliquen@fntv.fr | T. 01 40 82 62 78